



Le Recensement citoyen ?

Qui ?

Tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans à 25 ans ;

Pourquoi ?

Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté.
L'attestation de recensement est OBLIGATOIRE pour l'inscription à tout examen ou concours.

Comment ?

Par Internet :

<http://www.nimes.fr> >> Vos démarches >> Etat civil - Papiers d'identité Citoyenneté >> citoyenneté – élections – recensement militaire >> se faire recenser dans le cadre du recensement citoyen obligatoire >> accéder au télé service

Vous devez joindre à votre demande les documents suivants numérisés (scannés ou photographiés) :

vos pièces d'identité, votre justificatif de domicile récent et de votre livret de famille.

Vous imprimerez sur votre compte votre attestation de recensement, dans les prochains jours qui suivent votre démarche en ligne.

⇒ Et après ?

A l'issue de votre recensement, **vous recevrez une convocation** par courrier et/ou par mail via le Ministère de la Défense, **pour effectuer votre Journée Défense et Citoyenneté**, cela **environ un an après votre recensement.**

Vous pouvez contacter le **Centre du Service National de Nîmes au 09.70.84.51.51** si besoin pour accélérer la convocation.

Dès votre recensement effectif vous êtes inscrits d'office sur les listes électorales.

Vous devez toujours remettre aux organismes qui vous le demandent une photocopie de **vos attestations de recensement** et **vous devez impérativement conserver l'original.** Si vous avez perdu votre attestation :

csnj-nimes.trait.fct@intra.def.gouv.fr

Cinq mois après votre recensement vous devez créer votre compte sur MAJDC.FR pour suivre l'évolution de votre dossier (Journée d'appel...).

Si vous changez d'adresse (mail et/ou adresse postale) vous devez le signaler auprès du Centre du Service National de Nîmes, afin que vous puissiez recevoir votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté.

⇒ Pour plus d'info :

Par Internet : <http://www.nimes.fr> >> Vos démarches >> Etat civil - Papiers d'identité – Citoyenneté >> citoyenneté – élections – recensement militaire.

Et sur <https://www.defense.gouv.fr/jdc/ma-jdc>

Accueil du Service Jeunesse de la Ville de Nîmes au 04.66.27.76.86

